

Sainte-Croix



Bulletin municipal
2017

Le conseil municipal est heureux de vous faire parvenir ce bulletin, trait d'union entre les élus et la population.

Ce document retrace les réalisations et les principales informations de la vie communale.

Il nous permet aussi d'accueillir les nouveaux habitants à qui nous souhaitons une bonne intégration.

Je salue l'implication de ceux qui œuvrent pour le bien de la collectivité et les en remercie. Je pense à tous les actifs qui par la qualité de leur travail donnent une bonne image de notre commune.

Le personnel communal, les associations et tous les bénévoles méritent aussi nos remerciements.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous faisons partie de la communauté de communes du Grand Villefrancois, 29 communes, 28 500 habitants.

Cette nouvelle entité résulte de la fusion des communautés du canton de Najac, du Villefrancois et de Villeneuve, Diège et Lot.

Pour cette année de transition les programmes mis en place par les anciennes structures seront réalisés en l'état. Une nouvelle organisation s'impose, les compétences obligatoires prévues par la loi NOTRE devront être mises en place rapidement.

Nous devons maintenant œuvrer à la réussite de cette structure en défendant nos communes mais dans l'intérêt de notre territoire.

Bonne lecture à tous.

Raymond BONESTEBE, Maire de Sainte-Croix

INFOS PRATIQUES

Mairie

Le Bourg 12260 STE-CROIX
Tél. : 05 65 81 61 86 - Fax : 05 65 81 53 94
mairie-ste-croix@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h

Ecole

Ecole publique Célestin Rossignol
Le Bourg
Contact : 05 65 81 74 84
Mail : 0120650S@ac-toulouse.fr

Syndicat Intercommunal des eaux de Foissac/Spang

Le Garric - 12260 Foissac 05 65 64 66 88
Site Internet : sie.de.foissac.pagesperso-orange.fr

ENEDIS (ex ERDF)

Dépannage (24 h/24) 09 726 750 12
Branchements/Raccordements 09 69 32 18 63

Restaurant

L'Auberge du Clocher.....05 65 81 65 58

Boulangerie-pâtisserie Tabac Journaux

Philippe CLAUZEL 05 65 81 61 87

Artisans - Entreprises - Services

SARL Gibier des Causses 05 65 81 68 50
Achat et vente de gibiers
Jean-Pierre GALAN 05 65 81 62 87
Affûteurs
Philippe LAURENS 06 62 58 22 84
Carreleur, Multi Services
Jacques VIVEN 06 14 18 62 49
Entretien espaces verts, travaux divers
Bruno HARDOUIN 05 65 29 58 07
Fabrication de mobilier en bois
Nicholas POWELL 06 20 55 10 40
Maçon bâtî ancien
Bruno BES 06 22 28 06 69
Maintenance industrielle

BMC 05 65 81 51 66

Biven Matériaux Composites : Matériaux composites

Gilles DELPERIE 05 65 81 51 09

Négociant en bestiaux

Laurence CADENET 06 52 65 21 47

Peintre décorateur peinture-decoration-meubles.com

David TRANIER 05 65 45 17 62

Plomberie - Chauffage

Jean-Luc LEZOURET 05 65 81 50 79/06 25 11 84 79

Menuisier

Jean BES 05 65 81 63 87

Serrurier

Alexis TEULIER 05 81 21 80 28

Maintenance industrielle

MAZARS Frères 05 65 45 29 44/06 84 37 00 30

Travaux publics

EURL RICARD 06 27 77 41 34

Travaux publics, travaux agricoles

Sylvain COUDERC 05 65 45 09 16

Maraîcher (bio) lesjardinsdelavalette.fr

Gaec du Sol à l'Homme 05 65 81 52 43/06 13 92 71 49

Vente directe pain, œufs, farine, viande bovine (bio)

David «Piotr» PETRYSZYN 06 74 48 15 77

Artiste Tatoueur

Quentin LAGRIFFOUL 06 29 55 47 00

Charpente, menuiserie

Angel et Nathalie 05 65 81 26 73 *Produits espagnols*

Gîtes ruraux

Mas de Fournier Liliane Bonestèbe 05 65 81 62 35
La Garrigue Régine Calvet 05 65 81 68 81
La Valette Bernard Couderc 05 65 45 42 91
Sévenet Francis Durrieu 05 65 81 49 87/06 11 67 91 17
Le Cros Arlette Esteve 05 65 81 65 35
Sériols André Lauriac 05 65 81 62 70
Fréjaviolle Michel Lenoir 05 65 29 76 57
La Bouyssonie Marie-Claude Lézouret 05 65 81 50 79
Marin Roland Vinel 05 65 81 61 84
Marin Isabelle Laschon 06 27 45 43 00
Mas du Sol Danielle Sallabery 06 07 91 00 16
La Conque Marie-José Louchart Dumont 06 12 85 79 59

Assistantes Maternelles Agréées

Thérèse DELBES 05 65 81 73 48

Location des salles communales

Pour toute location une caution de 305€ sera demandée.

	Habitants de la commune	Particuliers hors commune	Réservations
Salle de Cénac	152€	259€	Mairie
Foyer Ste-croix	50€ <i>supp. chauffage 20€ du 15 oct. au 15 avril</i>	100€ <i>supp. chauffage 20€ du 15 oct. au 15 avril</i>	Teyssèdre Sylvie 05 65 81 51 43
Salle de marin	76€	120€	Mairie <i>Pour les tables et les bancs s'adresser à M^{me} Thérèse Gineste au 05 65 81 73 48</i>

Aux nouveaux habitants

Vous venez de vous installer sur la commune de Sainte-Croix, pensez à :

- demander le changement d'adresse figurant sur vos papiers d'identités
- vous inscrire sur la liste électorale de la mairie avant le 31 décembre de l'année en cours
- prévenir le centre des impôts, votre caisse d'assurance maladie, la caisse d'allocations familiales....

Pour toutes questions d'ordre pratique, pour vous aider dans votre vie quotidienne ou tout simplement vous familiariser avec votre nouveau lieu de vie n'hésitez pas à contacter la mairie.

SUBVENTIONS POUR RÉHABILITER VOS LOGEMENTS

Le conseil départemental de l'Aveyron a lancé depuis juillet 2014 un programme d'intérêt général (PIG) ayant pour objectif de vous aider à améliorer vos logements.

Ce programme labellisé « Habiter Mieux » est un programme national proposé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Des crédits sont encore disponibles jusqu'à la fin de l'année 2017.

Dans le cadre de ce programme, vous pouvez avoir droit à des aides en tant que propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs sous certaines conditions.

Ces subventions peuvent porter sur vos travaux d'économie d'énergie, sur l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, ainsi que pour la remise en état de bâtis dégradés.

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'instruction du dossier de demande de subvention.

OC'TEHA a été missionné pour intervenir auprès des propriétaires et les guider dans la constitution des dossiers de demande de subvention.

Pour tout renseignement :

OC'TEHA Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cedex 9 – Tél : 05 65 73 65 76

TRÈS HAUT DÉBIT

L'opération de montée en débit sur le NRA (central téléphonique) situé à Ste-Croix par Orange est opérationnelle depuis le 18 juillet 2017.

Ce procédé devrait permettre aux abonnés de bénéficier d'un débit Internet ADSL plus important.

Les mises en service pour les opérateurs ne sont pas forcément les dates de migrations mais les dates d'ouvertures commerciales. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur d'accès Internet.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais sur notre commune. L'antenne sera installée au lieu dit Le Gravas (dans le secteur où se trouve l'antenne relais SFR).

Calendrier prévisionnel

Remise du dossier	Juin 2017
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Août 2017
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2017
Mise en service (prévisionnel)	Février 2018

Le dossier concernant ce projet est consultable en mairie.

SITE INTERNET

La commune envisage la création d'un site Internet pour 2018.

OREILLES EN BALADE

Dans le précédent bulletin municipal nous avons évoqué le projet Oreilles en Balade et donné la liste des lieux retenus. Ce projet suit son cours, les enregistrements adultes sont finalisés. Reste les enregistrements enfants qui seront réalisés dans l'année scolaire à venir.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera sur notre commune du 18 janvier au 17 février 2018 inclus.

Comme en 2013, vous recevrez la visite d'un agent recenseur. Vous aurez la possibilité de répondre soit en utilisant le questionnaire papier, soit par internet sur un site dédié, l'agent recenseur vous remettra un code d'accès personnel.

Pour cette mission, la mairie aura besoin de deux agents recenseurs. Si vous êtes intéressé par cet emploi (CDD de 1.5 mois environ) vous pouvez dès à présent prendre contact avec la mairie.

CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 7 mars 2017, les demandes (première demande et renouvellement) de cartes nationales d'identité doivent obligatoirement être effectuées dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil fixe permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise d'empreintes par le biais d'un capteur. Ce dispositif existait pour les passeports depuis plusieurs années.

Les communes équipées d'une station de recueil sont : Villefranche-de-Rouergue, Capdenac Gare, Rieupeyroux mais aussi Cajarc ou Figeac.

La plupart des mairies ont mis en place une prise de rendez-vous pour le dépôt du dossier.

Les demandes sont instruites par des plateformes spécialisées et transmises via une application sécurisée. La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où le dossier aura été déposé.

SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Cette mesure s'applique à tous les mineurs rési-

dant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, quand ils quittent le territoire français sans être accompagnés par au moins un de leurs parents.

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (cerfa 15646*01) à remplir puis à imprimer.

Votre enfant devra avoir avec lui trois documents :

- sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

GENDARMERIE DE VILLENEUVE

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la brigade de Villeneuve a intégré le groupement de Villefranche-de-Rouergue - Najac (elle faisait partie jusque là de la brigade de Capdenac).

L'ouverture au public des bureaux de Villeneuve n'a pas changé : le jeudi matin et le samedi après-midi. En dehors de ces horaires, vous avez la possibilité de vous rendre à la brigade de Villefranche-de-Rouergue qui assure un accueil physique et téléphonique du public de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures (les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures).

STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration mise en service en juillet 2012 fait l'objet d'un contrôle annuel par un technicien d'Aveyron Ingénierie. Lors de cette visite des prélèvements sont effectués pour analyse.

Voici un extrait du dernier rapport d'analyse du 22 mai 2017 :

Poste de relevage / dégrilleur : présence de quelques lingettes. Les pompes fonctionnent correctement.

Filtre planté de roseaux 1^{er} étage : hauteur des boues accumulées depuis 2012 : 3 cm. La hauteur des boues est tout à fait dans les normes. Les roseaux sont bien répartis et assez hauts (1.5 m).

Chasse 2^{ème} étage : la chasse fonctionne bien.

Filtre planté de roseaux 2^{ème} étage : les roseaux mesurent 0.7 à 1 m.

Conclusions : la station est très bien entretenue et donne un rejet avec d'excellents résultats : on note une forte production de nitrates, signe du bon fonctionnement épuratoire du système. Le rejet est conforme aux exigences réglementaires.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités ne doivent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et espaces verts ouverts au public. Cette interdiction ne concerne pas les cimetières, les terrains de sport, les espaces dont l'accès est fermé au public. L'achat d'un appareil (désherbeur à chaleur ou autre) est à l'étude.

AMBROISIE

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine.

En effet le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

En région Occitanie, l'ambrosie à feuilles d'armoïse et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

(rubrique santé et prévention – santé et environnement – air – pollens)

Pour signaler la présence d'ambrosie :

<http://www.signalement-ambrosie.fr/>



l'ambrosie

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Ce type de piège doit être installé de mi-février à fin mai.

URBANISME

L'instruction des demandes d'autorisations et actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme opérationnel) ne sera plus assurée par les services de l'Etat (disposition issue de la loi ALUR).

A partir du 1^{er} janvier 2018, la commune va confier l'instruction de ces demandes à la communauté de communes du Grand Villefranchois qui dispose d'un service instructeur. Le dépôt se fera toujours à la mairie qui continuera à vous apporter l'assistance nécessaire à la constitution des dossiers.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 12 juillet 2017 de s'engager dans une démarche de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

... suite à la page 10

L' école de Sainte Croix a deux classes. L'équipe enseignante est composée de Mme COUFFIGNAL Yolande en charge de la classe de maternelle et CP et de Mme ZOMA Frédérique en charge des CE et CM depuis la rentrée de septembre.

Après consultation des parents d'élèves, des enseignants et du conseil d'école, il a été décidé de revenir à l'école de 4 jours comme la plupart des écoles voisines.

Les horaires seront donc :
Lundi – mardi – jeudi – vendredi
de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

La garderie est ouverte de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Les tarifs de la garderie sont :

	Familles non imposables	Familles imposables
Matin	0.90€	1 €
Soir	0.90€	1 €

Les repas sont livrés par l'EHPAD Marie VERNIERES de Villeneuve et le tarif du repas enfant reste inchangé soit 2.95 € pour l'année scolaire 2017/2018.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les élèves de CE et CM ont préparé un projet sur les valeurs de la République avec l'écriture d'un nouveau couplet de la marseillaise chanté lors de la commémoration.

**La France est une république
Notre pays est magnifique
Le drapeau français nous unit
C'est bien fini la monarchie
C'est bien fini la monarchie
Le coq français donne du courage
Nous sommes libres à tous les âges
Les hommes et les femmes sont égaux
Quelque soit la couleur de leur peau**

DROITS DE L'ENFANT

Le 15 décembre, les enfants de l'école de Sainte Croix ainsi que ceux de l'école de La Chartreuse et de la Fouillade ont chanté à la salle des fêtes de Treize Pierres à Villefranche-de-Rouergue pour « porter les voix de l'enfant pour d'autres enfants », soirée organisée par l'UNICEF AVEYRON.



PISCINE

Comme les années précédentes, les apprentis nageurs ont pris le chemin de la piscine de Villefranche.

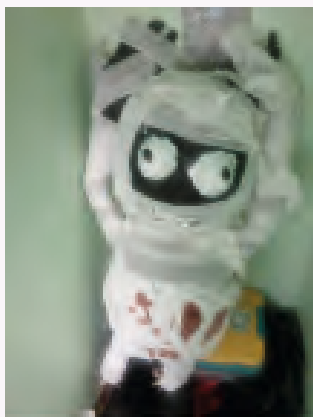
DON

En fin d'année ; l'école s'est doté d'une structure de motricité installée dans la salle du bas à l'école. Cette nouvelle structure a été financée par l'association des parents d'élèves avec un partenariat du Crédit Agricole de 800 €.
Cette structure est très appréciable pour la qualité d'accueil des très petites sections et petites sections de maternelle.

CARNAVAL



Le 3 mars le défilé de carnaval a animé les rues du village. Les enfants portaient les masques qu'ils avaient confectionnés à l'école.



Les maternelles et les CP sont allés rendre visite aux animaux du Parc animalier de Pradinas.

VOYAGES SCOLAIRES

Du 10 au 12 mai, les élèves de CE et CM sont partis en voyage scolaire, accompagnés de leur enseignant M. Loïc LAGARRIGUE et d'un parent d'élève M. Maxime LENOIR à Saint Sernin sur Rance. Le séjour s'est articulé autour d'activités scientifiques (monde des insectes, création de maison à insectes, parc des daims et volière, prise d'empreinte et visite de Micropolis) et sportives (course d'orientation, randonnée et jeux collectifs)

Les élèves de CE et CM se sont rendus à Figeac dans le cadre de leur projet sur l'Egypte ancienne et les momies. Ils ont visité le musée Champollion. Une exposition à la salle de la mairie au mois de mai a permis à tous de faire la connaissance de la momie nommée Mito et d'apprécier le sérieux de ce travail.



KERMESSE

Le vendredi 30 juin, tous les élèves se sont rendus à la salle des fêtes de Marin pour la grande kermesse de fin d'année où tout le monde s'est retrouvé pour s'amuser et partager un repas convivial ouvert à tous et organisé par l'APE.



TIVÉS, ONT FAIT VIVRE NOTRE ÉCOLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

Le Plan Local d'Urbanisme inter-communal est un document de planification à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des règles d'utilisation du sol. Il permet de définir le projet d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir.

Le PLUi permet de définir les priorités d'aménagement du territoire, il est aussi un document d'urbanisme réglementaire et juridique : le zonage permet de déterminer où il est possible de construire et le règlement qui l'accompagne permet de déterminer ce qu'il est possible de construire (habitations, commerces, etc...) et comment (qualité architecturale et paysagère...).

Ce projet collectif va s'élaborer à l'échelle des 29 communes qui composent la communauté de communes du Grand Villefrancois. Aujourd'hui chacune des 29 communes membres dispose d'un document d'urbanisme qui sera remplacé par l'unique document du Plan Local d'Urbanisme intercommunal lors de son entrée en vigueur à l'horizon 2021. La durée moyenne d'élaboration d'un tel document est de 4 à 5 ans.

Notre commune est dotée depuis 2006 d'une carte communale, ce document cessera d'être en vigueur dès que le PLUi sera exécutoire.

Nous souhaitons rappeler aux propriétaires de terrains constructibles qu'un terrain n'est pas constructible ad vitam æternam et qu'il est possible que des terrains aujourd'hui constructibles soient classés inconstructibles dans le PLUi.

ETAT CIVIL

2^{ème} semestre 2016 et 1^{er} semestre 2017

Naissances

Lino BERTORELLE
Elaïa FAYRET COUDERC
Zakaria BENSABA
Gabriel AUDONNET
Alicia RICARD CHABBERT
Lise JONQUIÈRES
Maxence VETTESE SANCHEZ
Robin GRAS
Mayssa AÏRECHE

Décès et transcriptions de décès

Marcelle PHALIP épouse ROUX
Agnès ALLEMAND
Jackie GALAN
Raymond PRADINES
Robert CALMETTES
Irène SOL épouse MOLINIER
Eliette POURCEL épouse CHABBERT
Marie ESCROZAILLES épouse COURNÈDE
Monique LAGAE épouse ROSSARD
-PRZYSTAWSKI

Félicitations

Félicitations à tous les lauréats d'examens et particulièrement à Lorelei Pradalié qui a obtenu son baccalauréat avec la mention très bien.

LES RÉALISATIONS

Acquisition d'un nouveau tracteur

Le tracteur a été remplacé en décembre 2016 par un modèle plus récent. Le précédent, acheté en 1994 par la mairie, avait 30 ans.

Coût de cette acquisition 30 600€ TTC, reprise de l'ancien 3 800€ net.



VOIRIE

Travaux 2017 sur les voies communales

Renforcement des revêtements (grave émulsion et enduit bicouche) : VC La Massépie (1 050 m) 15 601€, VC Les Cambous (900 m) 15 337€, VC du Cros à Sèvenet + accès Sèvenet (830 m) 16 060€, soit un total de 46 998.50€ HT.

Assainissement (dérasement d'accotements, curage) : VC les Cambous 5 716€, VC La Massépie : 1 554€, VC du Cros à Sèvenet 1 849.90€, VC de Fréjaviolle 571.95€, soit un total de 9 692.75€ HT.

Reste le point à temps à définir.

Pour l'ensemble de ces travaux nous disposons d'une enveloppe de 52 540€.

La communauté de communes prendra à sa charge le passage de l'épaveuse et le bouchage des nids de poule.

Les chemins ruraux

Les chemins ruraux sont entretenus par la commune qui dispose d'une épareuse. Les déblais récupérés lors des travaux dans le village de Ste-Croix seront réutilisés pour l'entretien de ceux qui le nécessitent. Ces travaux seront réalisés par les agriculteurs utilisateurs de ces chemins.

Signalisation

Des panneaux limitation de vitesse ont été installés au Mas de Lagarde et au Tournier. Les panneaux qui le nécessitent sont régulièrement remplacés.

CŒUR DE VILLAGE

Les travaux sont terminés depuis fin juin.

Coût total des travaux :

- Voirie, dallages et aménagement : entreprise Grégory : 168 967.20€ TTC

- Restauration rue pavée, dallages pierre parvis église et escalier accès jardin mairie : entreprise Canteiro : 54 062.40€ TTC

S'ajoute la maîtrise d'œuvre confiée à Didier Marty pour 28 620.00€ TTC

Soit un coût total de 251 649.60€ TTC.

Subventions accordées : 133 000€ dont Département 63 000€, DETR (Etat) 63 000€ et Réserve parlementaire 7 000€.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Les travaux d'extension des vestiaires pour mise à disposition à la société de chasse ont été réalisés par l'entreprise GDibat pour la maçonnerie, l'entreprise Filhol pour la charpente et les menuiseries et l'entreprise Arnal pour l'électricité.

Ces travaux s'élèvent à 15 877.15€ TTC et ont bénéficié des subventions suivantes : Département 5 226€, Réserve Parlementaire 8 000€.

TRAVAUX À VENIR

Rénovation de la porte de l'église de Marin.

Aménagement d'une partie du terrain situé à côté du cimetière de Ste-Croix en parking.

Réfection de la peinture des portails de tous les cimetières.

REPRISE DES CONCESSIONS

Le 5 février 2014, un procès-verbal de constat d'abandon de concessions dans les trois

cimetières de la commune de Ste-Croix avait été dressé.

Après le délai légal de trois ans, un deuxième procès-verbal de constat d'abandon a été dressé le samedi 8 juillet 2017.

Le premier procès verbal avait identifié 47 concessions en état d'abandon, 38 seront reprises : 12 dans le cimetière de Ste-Croix, 5 dans le cimetière de Cénac et 21 dans le cimetière de Marin.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Les déchetteries

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la fusion des communautés de communes du canton de Najac, du Villefrancois et Villeneuvois, Diège et Lot, les habitants du territoire ont la possibilité de se rendre dans les trois déchetteries intercommunales de ce nouveau périmètre : la déchetterie de Villeneuve, la déchetterie de Villefranche-de-Rouergue et la déchetterie de La Fouillade.

Déchetterie de Villeneuve

Zone artisanale des Grèzes

12260 VILLENEUVE

05 65 81 29 20 72

Lundi : 14h00 - 18h00

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :

9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Samedi : 8h00 - 13h00

Déchetterie de Villefranche-de-Rouergue

Rue Gabriel Soulié - ZI des Gravasses

12200 Villefranche-de-Rouergue

05 65 45 79 78

Lundi au Samedi : 9h00 - 12h00

et 14h00 - 18h00

Distributions de composteurs

La communauté de communes du Grand Villefrancois propose à tous les habitants du territoire des composteurs moyennant une participation de 15€. Il s'agit de composteurs en bois non traité d'une capacité de 400 litres.

Les prochaines distributions pour 2017 auront lieu à Villefranche-de-Rouergue les 18 septembre, 23 octobre et 20 novembre de 13h à 17h Zone

Industrielle des Gravasses (à côté de la Recyclerie du Rouergue) Rue Gabriel Soulié à Villefranche-de-Rouergue.



Les personnes intéressées doivent se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Dans quel sac mettre mes déchets ?

Le site Internet du SYDOM de l'Aveyron (syndicat départemental des ordures ménagères de l'Aveyron) vous propose un outil très simple d'utilisation qui vous permet de savoir dans quel sac jeter vos déchets. Il suffit de saisir le nom du produit et de préciser votre commune vous saurez immédiatement s'il faut le mettre dans le sac à ordures ménagères (noir) ou dans le sac jaune.

www.sydom-aveyron.com

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND VILLEFRANCHOIS

La communauté de communes du Grand Villefrancois a été créée au 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de trois communautés de communes : CC du canton de Najac et CC du Villefrancois et CC Villeneuvois, Diège et Lot. Elle est composée de 29 communes. Son siège est situé dans le bâtiment Interactis à Villefranche-de-Rouergue.

Le conseil communautaire est composé de 51 délégués dont un pour notre commune : Raymond Bonestèbe (suppléant : Gérard Laborie).

Le président est Serge Roques, les vice présidents sont Bernard Vidal, Pierre Costes, Laurent Tranier, Alain Questes, Raymond Rebellac, Marie-Thérèse Chapeau, Emmanuel Destruel, Françoise Taoubi, Daniel Carrié, Colette Lefèvre, Patrice Calmels, Michel Delpech et Gérard Lacassagne.

L'article 4 de l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant fusion des trois communautés de communes citées précédemment précise les compétences exercées par la communauté de communes :

► **Compétences obligatoires**

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

► **Compétences optionnelles : les compétences optionnelles sont celles détenues par les communautés de communes fusionnées :**

Compétence optionnelle exercée par les communautés de communes du canton de Najac, du Villefrancois et du Villeneuvois, Diège et Lot

- Politique du logement et du cadre de vie

Compétences optionnelles exercées par la communauté de communes du canton de Najac

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Compétence optionnelle exercée par la communauté de communes du Villefrancois

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Compétences optionnelles exercées par la communauté de communes du Villeneuvois, Diège et Lot

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Ces compétences pourront être restituées aux communes dans un délai d'un an à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral. Pendant l'année 2017 les compétences continueront à être exercées, de manière différenciée sur le territoire de chacune des communautés de communes fusionnées.

► Compétences facultatives

Les communautés de communes fusionnées exerçaient chacune des compétences facultatives différentes. Tout comme pour les compétences optionnelles, ces compétences pourront être restituées aux communes dans un délai d'un an à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral. Pendant l'année 2017 les compétences continueront à être exercées, de manière différenciée, sur le territoire de chacune des communautés de communes fusionnées.

La communauté a créé des commissions permanentes, les communes ont désigné un ou plusieurs représentants dans chaque commission :

Commission cadre de vie	Représentant(s) de la commune de Ste-Croix
Voirie et réseaux divers	Raymond BONESTEBE Gérard LABORIE
Ordures ménagères	Raymond BONESTEBE Philippe CLAUZEL Thérèse GINESTE
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	Josiane RAVAILHE Marie-Josée RICARD
Très haut débit	Bernard JEGOT Isabelle LASCHON

Commission urbanisme, habitat, aménagement et développement du territoire	Représentant(s) de la commune de Ste-Croix
Urbanisme, habitat et mobilité	Raymond BONESTEBE Thérèse GINESTE
Développement économique, emploi	Guillaume BARTHELEMY Gérald VIVENS
Vie rurale, vie agricole, foirail de Villeneuve	Guillaume BARTHELEMY Gérald VIVENS
Tourisme	Gérard LABORIE Isabelle LASCHON Sylvie NATTES-LABORIE
Contrat de ville	André NOUVIALE
Enseignement supérieur	Edith DELON

Commission vie des territoires	Représentant(s) de la commune de Ste-Croix
Solidarité, social, aire d'accueil des gens du voyage	Raymond BONESTEBE
Santé, famille, jeunesse	Edith DELON Thérèse GINESTE Sylvie NATTES-LABORIE
Culture	Bernard JEGOT André NOUVIALE
Sport	Thierry ALADEL Jérémie MAZARS

Commission administration générale	Représentant(s) de la commune de Ste-Croix
Finances	Raymond BONESTEBE
Commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT)	Raymond BONESTEBE

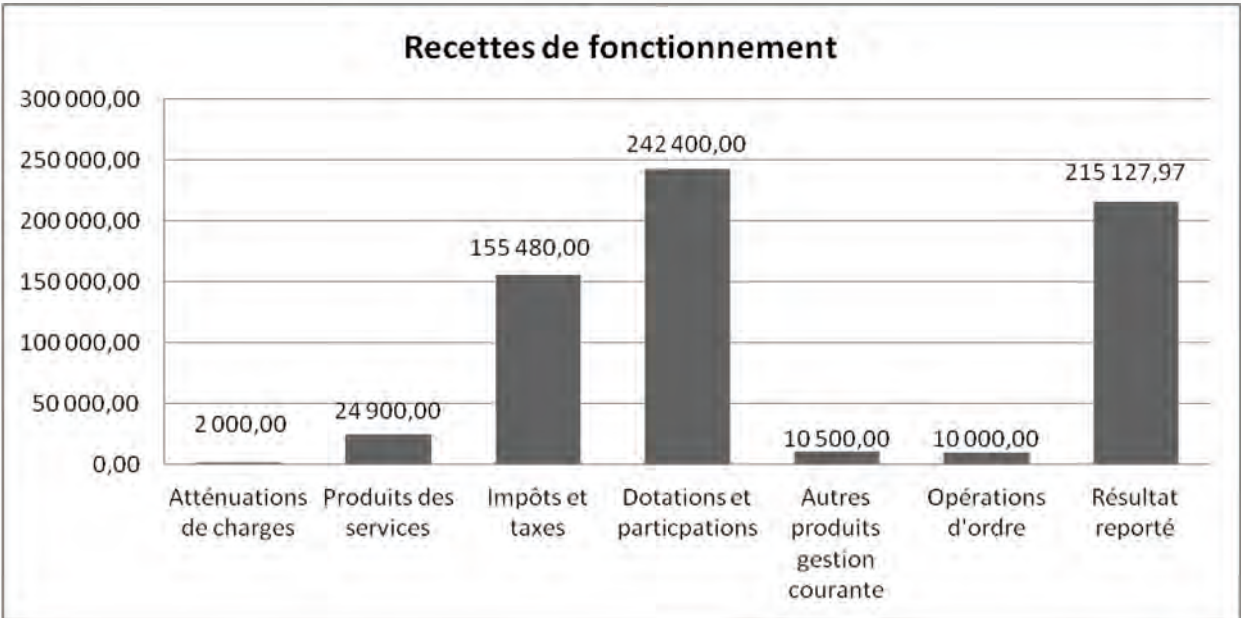
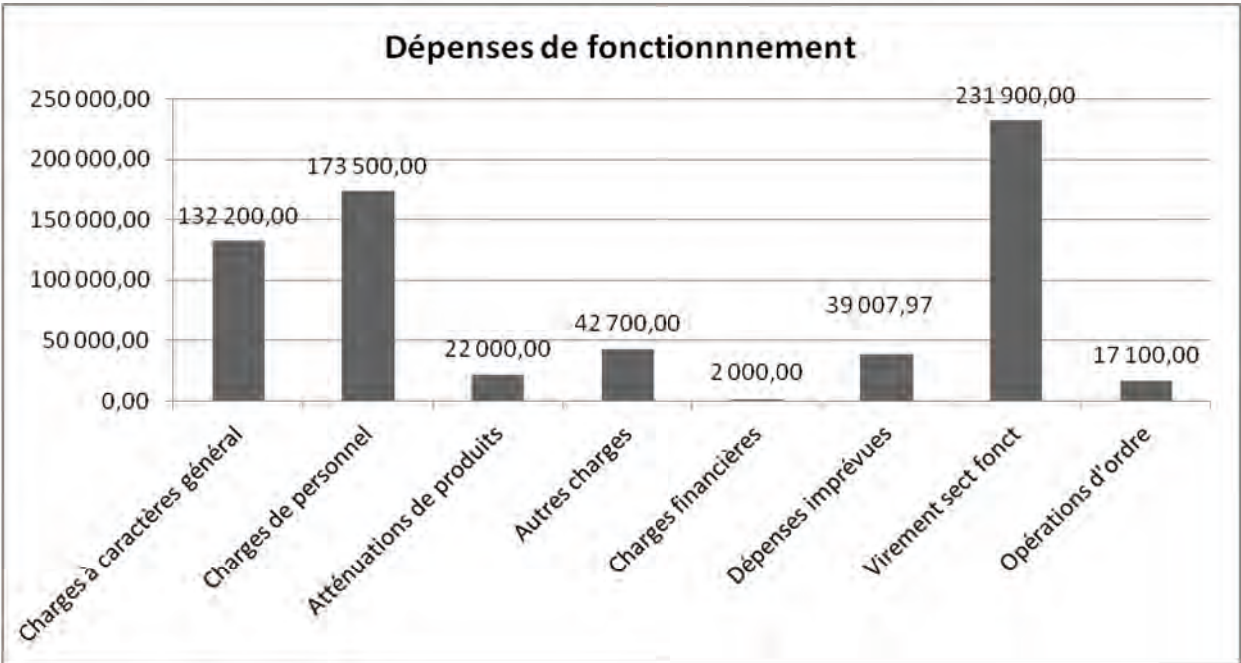
Le premier bulletin communautaire a été distribué début juillet dans les boîtes aux lettres. Chacune des 29 communes y sont présentées. Si vous ne l'avez pas reçu, des exemplaires sont à votre disposition en mairie.

BUDGET 2017

Les budgets prévisionnels (budget principal et budget assainissement) pour l'année 2017 ont été approuvés à l'unanimité le 12 avril 2017.

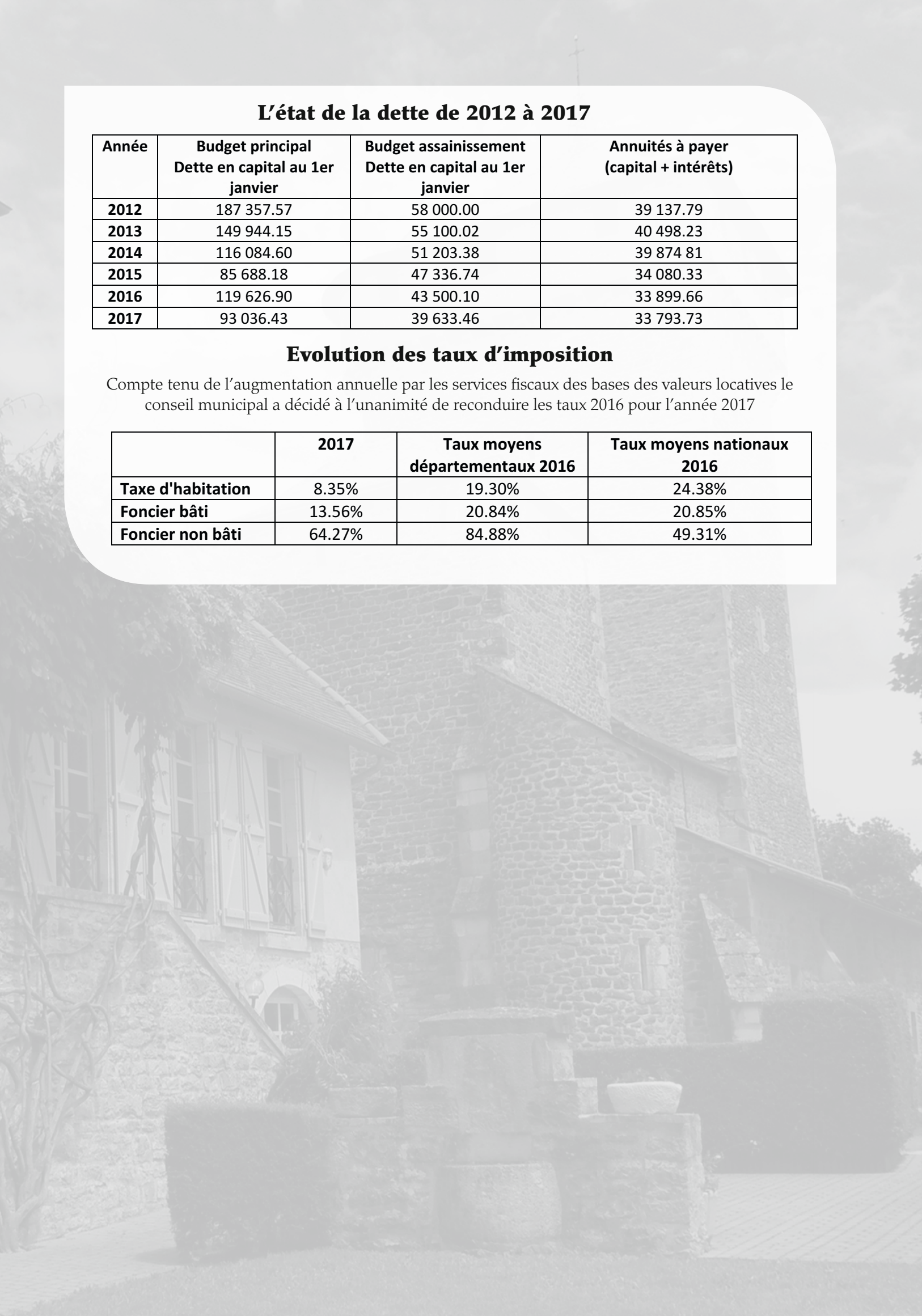
	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	660 407.97€	513 897.89€
Budget assainissement	22 365.66€	12 116.61€

Focus sur le budget principal



L'investissement 2017

Le programme d'investissement comprend les travaux suivants : dernière tranche de travaux Cœur de village, construction de la maison des chasseurs, achat de matériel, défense incendie, panneaux de signalisation, équipement école, salles des fêtes et mairie.



L'état de la dette de 2012 à 2017

Année	Budget principal Dette en capital au 1er janvier	Budget assainissement Dette en capital au 1er janvier	Annuités à payer (capital + intérêts)
2012	187 357.57	58 000.00	39 137.79
2013	149 944.15	55 100.02	40 498.23
2014	116 084.60	51 203.38	39 874 81
2015	85 688.18	47 336.74	34 080.33
2016	119 626.90	43 500.10	33 899.66
2017	93 036.43	39 633.46	33 793.73

Evolution des taux d'imposition

Compte tenu de l'augmentation annuelle par les services fiscaux des bases des valeurs locatives le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire les taux 2016 pour l'année 2017

	2017	Taux moyens départementaux 2016	Taux moyens nationaux 2016
Taxe d'habitation	8.35%	19.30%	24.38%
Foncier bâti	13.56%	20.84%	20.85%
Foncier non bâti	64.27%	84.88%	49.31%

